

Résolution présentée par la délégation de la République de Gambie

Thème	Droits politiques et sociaux
Concerne	La justice historique et la réparation dues aux pays anciennement colonisés
L'Assemblée générale,	
Rappelant	les principes de la Charte des Nations Unies, notamment le respect de la souveraineté, de l'égalité entre les peuples et du droit à l'autodétermination,
Reconnaissant	que la colonisation a entraîné des conséquences économiques, sociales, culturelles, et même psychologiques profondes, qui continuent d'affecter les pays anciennement colonisés,
Soulignant	que des milliers de personnes ont été exploitées, déplacées et réduites à des statuts non humains, tandis que leurs ressources naturelles étaient généreusement "mises à contribution" du développement d'autres continents,
Préoccupée	par les inégalités héritées de la colonisation qui freinent toujours le développement durable, la stabilité politique et la prospérité des pays du Sud,
Rappelant	la Déclaration et le Programme d'action de Durban de 2001, qui reconnaissent l'esclavage et la colonisation comme des crimes contre l'humanité,
Affirmant	que les réparations ne constituent pas une forme d'assistance, ni un geste de charité, mais bien un acte de justice historique et morale,
Décide	que les anciennes puissances coloniales verseront chaque année une contribution obligatoire au Fonds mondial pour la réparation et la justice historique, qui sera proportionnelle à la durée de leur domination coloniale et à la valeur estimée des ressources extraites ; - de la création d'une Commission des Nations Unies sur les réparations coloniales (CNURC), chargée d'évaluer les dégâts économiques, sociaux et culturels commis par les pays anciennement colonisateurs, - que les États membres doivent reconnaître publiquement les crimes et les injustices commis durant la colonisation, et présenter des excuses officielles dans un esprit de réconciliation en ne considérant pas cette contribution comme une charge, mais comme une occasion rare de redorer leur conscience à bon compte.

Le texte français fait foi.